

Politique d'annulation

Le Club de canot-camping Pierre Radisson est un organisme sans but lucratif qui propose des activités à un tarif se rapprochant du prix coûtant. Lorsqu'il organise des activités, le Club engage des frais et ne peut se permettre d'assumer des pertes financières. Lorsqu'un membre annule sa participation à une activité, il risque de causer des pertes financières pour le Club. Ainsi, les membres doivent assumer leur engagement à prendre part aux activités auxquelles ils se sont inscrits.

Adhésion au Club

L'adhésion au Club est non remboursable et non transférable à une autre personne. Si vous avez fait une erreur lors du choix du type d'adhésion (étudiant, individuel, familial), veuillez écrire à canotpierreradisson@gmail.com.

Activité payante (autre que les formations)

Seul le paiement confirme l'inscription à une activité.

- Les activités payantes du Club ne sont pas remboursables.
- Une date limite d'inscription sera indiquée dans les détails de l'activité sur le calendrier du Club.
- En cas de désistement, le participant peut se trouver un remplaçant parmi les membres du Club et, après avoir informé l'organisateur de l'activité et sur acceptation de celui-ci, s'organiser avec le remplaçant pour combler la place.

Formation payante (incluant le stage d'initiation):

Seul le paiement confirme l'inscription à une formation.

- Dans le cas d'une annulation à plus de 14 jours avant le début de la formation: 50% du coût de la participation à la formation est remboursable
- Dans le cas d'une annulation à moins de 14 jours avant début de la formation ou une fois celle-ci commencée: aucun remboursement

En cas d'annulation d'une activité ou d'une formation:

Le Club peut annuler une activité sans préavis. Dans ce cas, le Club remboursera le montant payé par le participant sans autre compensation.